



Dossier OF-Fac-IPL-I175-2015-01-02
Le 21 octobre 2015

Maître Andrew M. Jamieson
Avocat – Affaires réglementaires et législatives
ITC Holdings Corp.
27175 Energy Way
Novi, MI 48377
ÉTATS-UNIS
Télécopieur : 248-946-3552

Maître Glenn Zacher
Stikeman Elliot S.E.N.C.R.L., s.r.l. –
Avocats-procureurs
Commerce Court Ouest, bureau 5300
199, rue Bay
Toronto (Ontario) M5L 1B9
Télécopieur : 416-947-0866

Maître Patrick Duffy
Stikeman Elliot S.E.N.C.R.L., s.r.l. –
Avocats-procureurs
Commerce Court Ouest, bureau 5300
199, rue Bay
Toronto (Ontario) M5L 1B9
Télécopieur : 416-947-0866

Madame Janine Ralph
HDR Inc.
100, boul. York, bureau 300
Richmond Hill (Ontario) L4B 1J8
Télécopieur : 289-695-4601

Monsieur Ryan Doyle
HDR Inc.
100, boul. York, bureau 300
Richmond Hill (Ontario) L4B 1J8
Télécopieur : 289-695-4601

**ITC Lake Erie Connector LLC (ITC Lake Erie)
Demande visant le projet de raccordement sous le lac Érié (le projet)
Établissement du caractère complet de la demande et délai prescrit par la loi**

Maîtres, Madame, Monsieur,

Le 19 mai 2015, l'Office national de l'énergie a reçu un avis d'ITC Lake Erie à l'effet qu'aux termes de l'article 58.23 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, c'était les dispositions prévues à l'article 58.27 de cette loi et non celles des lois provinciales dont il est question à l'article 58.19 qui s'appliquaient au sujet de la ligne internationale de transport d'électricité proposée. Cette demande, sollicitant la présentation d'une recommandation pour la délivrance d'un certificat d'utilité publique et les approbations connexes nécessaires au projet, a suivi le 22 mai.

.../2

ITC Lake Erie a décrit le projet comme étant une interconnexion bidirectionnelle pour le transport de 1 000 mégawatts d'électricité à ± 320 kilovolts sous forme d'un courant continu à haute tension sur quelque 117 kilomètres, en plus des installations connexes pour son transfert entre le comté de Haldimand, en Ontario, et le comté Erie, en sol américain dans l'État de la Pennsylvanie.

Le projet ne remplit pas les critères prévus pour être un « projet désigné » aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*. Il sera toutefois assujéti à une évaluation environnementale conformément aux dispositions prévues dans la *Loi sur l'Office national de l'énergie*.

Le 20 juillet 2015, l'Office a demandé des renseignements supplémentaires afin de pouvoir juger si la demande d'ITC Lake Erie était complète. La société a répondu à cette requête le 4 août 2015.

Le 31 août 2015, l'Office a de nouveau sollicité d'autres renseignements, encore ici pour juger si la demande était complète. ITC Lake Erie a cette fois répondu le 18 septembre 2015.

Le 19 octobre 2015, après examen de la demande, l'Office a établi que celle-ci était suffisamment complète pour en permettre l'évaluation. Conformément au paragraphe 58.16(5) de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, et comme indiqué dans le rapport de décision du président de l'Office au sujet des délais qui a été envoyé à toutes les parties prenantes dans une lettre datée du 13 juillet 2012, le rapport devra être présenté au ministre dans un délai de 15 mois.

L'Office rendra sa décision quant au caractère d'utilité publique aux termes de l'article 58.16 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* **au plus tard le 20 janvier 2017**, sous réserve de tout changement autorisé par cette loi. Ce délai tient compte du temps maximal dont dispose l'Office pour procéder à l'examen du dossier.

L'Office ordonne à ITC Lake Erie de signifier la présente lettre, **au plus tard le 2 novembre 2015**, à tous les particuliers ou groupes auxquels elle s'est adressée dans le cadre de son processus devant favoriser la participation des parties prenantes, à tous les propriétaires fonciers pouvant être touchés le long du tracé proposé et à tous les groupes autochtones avec lesquels la société est entrée en communication ou qui figurent dans les listes qui lui ont été remises par l'Office et Ressources naturelles Canada.

Pour toute question concernant la présente lettre, veuillez communiquer avec Brian Doyle, conseiller en processus, au 403-299-3702 ou au 1-800-899-1265 (numéro sans frais de l'Office).

Veuillez agréer, Maîtres, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

La secrétaire de l'Office,

Original signé par

Sheri Young